

Communiqué de presse
Avril 2007

**La France en première position pour les avantages fiscaux liés aux dons
selon une étude réalisée par la Fondation de France sur 4 pays Européens**

La concurrence fiscale entre l'Allemagne, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni a fait l'objet d'une étude réalisée par le cabinet Fidal, pour la Fondation de France.

L'étude s'est plus particulièrement intéressée aux avantages fiscaux liés aux dons dans ces 4 pays. En fonction des revenus bruts et du montant des dons, la France est largement en tête de ce palmarès.

Trois scénarios ont été étudiés pour chacun des pays :

Dans le premier scénario, les revenus bruts du donateur sont de 35 000 € et ses dons s'élèvent à 150 €.

La France arrive en tête du classement avec une économie réalisée sur l'impôt de 106 €. 2^{èmes} ex-aequo, le Royaume-Uni et l'Allemagne avec une économie de 50 €.

L'Espagne se positionne au dernier rang avec une économie de 15 €

Dans le deuxième scénario, les revenus bruts sont de 70 000 € et les dons de 1 500 €.

Le régime Français reste le plus compétitif avec une économie sur l'impôt de 1 033 €

Le Royaume-Uni prend la 2^{ème} place avec une économie de 908 €

L'Allemagne est en 3^{ème} position avec 664 € d'économie sur l'impôt

L'Espagne est bon dernier avec une économie de 150 €

Dans le troisième scénario les revenus bruts sont de 180 000 € avec un patrimoine de 1 500 000 € et les dons sont de 50 000 €,

La France se place à nouveau en tête avec une économie sur l'impôt de 16 779 €

Le Royaume-Uni prend la 2^{ème} position avec une économie de 9 000 €

L'Allemagne, au 3^{ème} rang, permet au donateur de réaliser une économie de 3 967 €

L'Espagne ferme le rang avec une économie de 1 800 €.

Dans un contexte européen où les divergences des systèmes fiscaux sont au cœur des préoccupations, la compétitivité de la France en matière d'incitations fiscales pour les dons est un véritable encouragement à l'investissement généreux.

Ce phénomène, illustré au travers des 3 scénarios étudiés, a été observé à la Fondation de France : 104 fondations ont été créées ces 5 dernières années et 46 transmissions temporaires d'usufruit ont été réalisées depuis l'instruction fiscale du 6 novembre 2003. Parmi ces dernières, 41 ont abondé des fondations existantes et 5 ont permis de créer de nouvelles fondations.

Rappelons que la Fondation de France, qui œuvre depuis plus de 35 ans en faveur de la philanthropie, propose aux donateurs à la fois la grande diversité des causes qu'elle sert (solidarité, santé, recherche médicale, environnement et culture) et l'accompagnement de ses propres experts pour leur assurer toutes garanties quant à la bonne gestion de leurs investissements généreux.

Contacts presse :

Greenwich – Emilie Loubié, Cécile Draunet
T. 01 58 05 10 70 – F. 01 58 05 10 71
@ : e.loubie@greenwich.eu - c.draunet@greenwich.eu

Fondation de France – Véronique Kramer
T. 01 44 21 31 87 – F. 01 44 21 87 30
@ : veronique.kramer@fdf.org